



**L'Équipe Spécialisée Alzheimer intervient
à domicile du lundi au vendredi
de 9H00 à 17H00.**

Le service sera fermé trois semaines
en été et une semaine en fin d'année.

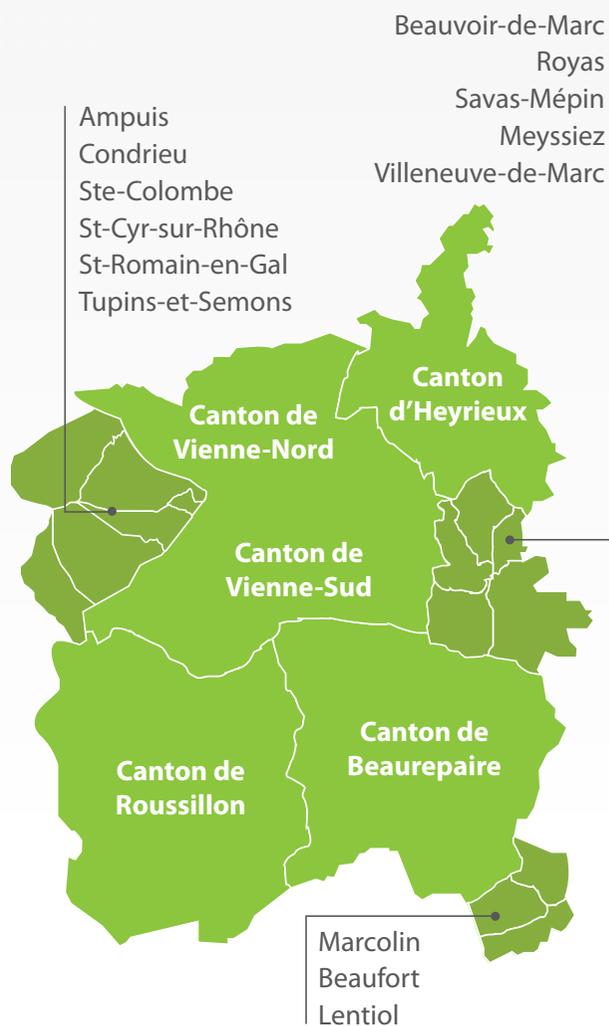
Coordonnées de l'E.S.A.D. :

C.C.A.S. de VIENNE
S.S.I.A.D. Service de soins à domicile
des deux cantons de Vienne
1 passage Saint-Antoine - 38200 VIENNE

Téléphone E.S.A.D. : **04.74.56.58.73**
Téléphone S.S.I.A.D. : **04.74.85.86.25**

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale - Vienne

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE (E.S.A.D.)



E.S.A.D.

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER À DOMICILE

Soins d'accompagnement
et de réhabilitation à domicile
destinés aux personnes atteintes
de la maladie d'Alzheimer
ou d'une maladie apparentée.

Conseils aux aidants



04 74 56 58 73

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale - Vienne

S.S.I.A.D. des deux cantons de Vienne
1 passage Saint-Antoine
38200 VIENNE

Vienne
Qualité de VILLE

Face à la perte de la mémoire, il est parfois difficile d'assumer le quotidien.

Pour aider les patients et leurs proches, le S.S.I.A.D. des deux cantons de Vienne et le C.C.A.S. de Vienne proposent un accompagnement temporaire à domicile pour apporter conseils et solutions dans la vie de tous les jours.

Il s'agit de l'E.S.A.D. :
Équipe Spécialisée Alzheimer
à Domicile.

× QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou autre maladie apparentée) à un stade léger ou modéré de la maladie, préalablement diagnostiquée par un médecin spécialisé.

× QUELLES SONT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ?

Une prescription médicale pour « 12 à 15 séances de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée » est nécessaire pour que l'équipe puisse intervenir. La prescription est faite par le médecin traitant ou un médecin spécialisé (gériatre, neurologue, consultation mémoire...).

Les séances sont prises en charge financièrement par les caisses d'Assurance Maladie.

× EN QUOI CELA CONSISTE ?

Selon chaque situation, et après évaluation par l'ergothérapeute ou la psychomotricienne, il s'agit :

- de valoriser et maintenir les capacités cognitives, sensorielles et motrices,
- de mettre en place des solutions pour compenser les manques ou les difficultés dans les actes de la vie quotidienne,
- d'aider la personne à trouver des repères dans le temps et l'espace,
- de proposer l'adaptation de l'environnement et donner des conseils de matériel pouvant faciliter les gestes de la vie quotidienne,
- de préserver la sécurité,
- de stimuler la mémoire,
- de sensibiliser, soutenir et accompagner les aidants pour améliorer la relation aidants/patient,
- de prévenir les troubles du comportement,
- de permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Les interventions peuvent atteindre 15 séances d'une heure par semaine sur trois mois. Votre médecin pourra renouveler la prescription chaque année si besoin.

× PAR QUELS PROFESSIONNELS ?

L'équipe est constituée d'une cadre de santé infirmière coordinatrice, d'un ergothérapeute, d'une psychomotricienne et d'assistant(e)s de soins en gériatrie (aides-soignant(e)s spécialisé(e)s dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer).

× LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- 1 **Maladie diagnostiquée** par un médecin spécialisé annoncée au patient et aux proches
- 2 Prescription médicale **obligatoire**
- 3 **Contacteur l'E.S.A.D.** : 04.74.56.58.73
- 4 Première visite et première séance par l'ergothérapeute ou la psychomotricienne à domicile : bilan des capacités du patient et entretien avec l'aidant
- 5 Proposition d'un **plan de soins personnalisés**
- 6 Réalisation des **séances à domicile** suivant les besoins de la personne par les assistant(e)s de soins en gériatrie et /ou l'ergothérapeute ou la psychomotricienne
- 7 **Évaluation finale** adressée au médecin prescripteur
- 8 **Relai aux aidants** familiaux ou professionnels

